

**PROFIL DE POSTE**  
**EDUCATEUR SPECIALISE**  
**CHOPIN HC et CAAJA HJ : CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT AMBULATOIRE DU JEUNE ADULTE**  
**PSYCHIATRIE A**

Libellé de la fiche métier de rattachement :

([Www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr](http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr))

Code métier : 8899B

SITE : Gabriel Montpied – Centre de psychiatrie

POLE / SERVICE : PSYCHIATRIE / CHOPIN - CAAJA

**IDENTIFICATION DU POSTE**

N° de poste de travail (renseigné par la DRH):

Grade : Educateur spécialisé

Quotité de travail : 50%

Unités : CHOPIN - CAAJA

Praticien responsable du pôle : Pr FENEON

Praticiens responsables du service : Dr ZANFORLIN (CAAJA), Dr MITELMAN (CHOPIN)

Directrice des soins : Mme GENES

Cadre supérieur de santé : Mme BERLANDI

Cadre de santé : Mme NOEL

**PRESENTATION DES UNITES**

Les 2 unités font partie du service de psychiatrie adulte A et sont sur la filière de prise en charge du jeune adulte entre 16 et 30 ans. Elles sont situées sur la même aile au premier étage du bâtiment A.

CHOPIN est une unité d'hospitalisation complète de 12 lits qui prend en charge en période de crise soit via les urgences soit en admission directe.

CAAJA est une unité d'hospitalisation de jour de 4 places, ouverte du lundi au vendredi, de 09h à 16h30 qui

Permet à 20 patients par semaine, de pouvoir bénéficier de diagnostics, d'entretiens, d'ateliers thérapeutiques en lien avec la souffrance psychique ressentie.

**FONCTIONS ET ACTIVITES**

L'éducateur participe à renforcer l'équipe éducative sur les 2 unités pour assurer la présence d'un éducateur sur les 2 unités les jours de semaine.

**Fonction conforme aux textes régissant la profession d'éducateur spécialisé.**

L'éducateur spécialisé :

- Collabore avec les médecins, les équipes paramédicales, les différents intervenants (assistante sociale, psychologue) pour établir le projet de soins thérapeutiques, assurer sa mise en œuvre, son suivi, son réajustement et préparer la sortie du patient
- Participe au recueil d'informations nécessaires à l'évaluation de la personne soignée

- Assure un travail relationnel individualisé et collectif avec les patients et les familles dans le cadre de son champ de compétence
- Participe à la réalisation des activités thérapeutiques dans le cadre de son champ de compétence
- Assure l'accompagnement du jeune adulte dans ses démarches administratives
- Aide les patients, selon leurs besoins, à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion
- Etre en mesure d'établir un diagnostic socio-éducatif
- Favorise les actions de prévention (socio-éducative)
- Elabore et rédige des comptes rendus de situations
- Participe aux synthèses avec les familles et le médecin
- Participe aux réunions d'équipe et au travail d'analyse clinique
- S'engage dans l'encadrement et le tutorat des stagiaires
- Participe à l'organisation des repas

### **CAPACITES REQUISES**

L'éducateur doit être capable de :

- S'adapter selon les besoins des 2 unités
- Connaître la politique en matière de santé mentale
- Avoir un sens de l'écoute et de la communication, tant avec l'équipe qu'avec les patients
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Se positionner auprès du patient en tant qu'adulte de référence
- Etre tolérant envers les particularités de la personnalité du patient
- Gérer les situations de crise et prendre du recul sur les situations complexes Réaliser des transmissions orales et écrites dans le dossier de soin en mobilisant ses capacités d'analyse et de synthèse
- Entretenir une réflexion éthique sur ses pratiques et faire évoluer ses pratiques professionnelles
- Etre créatif
- Etre souple dans les plannings

### **EXIGENCES ET CARACTERISTIQUES DU POSTE**

- Avoir des connaissances et des compétences en santé mentale ou s'engager à les acquérir
- S'inscrire dans des formations obligatoires et actualiser ses connaissances en santé mentale
- Avoir le permis de conduire
- Horaires : 9h-16h30
- Pas de week-end et fériés travaillés
- Affectation prioritaire sur Chopin avec remplacement sur CAAJA sur la période de congés
- En cas de nécessité, mobilité sur le pôle psychiatrie (psychiatrie A, psychiatrie B, pédopsychiatrie)